

# PRÉSERVER LE CLIMAT. ASSURER L'APPROVISIONNEMENT.

SIGNEZ  
L'INITIATIVE  
EN FAVEUR  
D'UN FONDS  
POUR LE  
CLIMAT

- Garantir la sécurité de l’approvisionnement
- Protéger l’environnement par une action collective
- Des investissements publics dans les infrastructures, les arts et métiers (le commerce) et l’économie

## Résumé

La protection du climat est la plus grande tâche de notre génération. Nous ne pourrons relever ce défi correctement qu’en trouvant une solution équitable et collective. Grâce à l’initiative en faveur d’un fonds pour le climat, nous convertirons notre société aux énergies renouvelables par l’intermédiaire d’investissements publics et nous nous assurerons suffisamment d’électricité pour l’avenir. Nous renforcerons ainsi notre infrastructure et les entreprises locales. Cela générera des places de travail de qualité et garantira la sécurité de notre approvisionnement. Nous nous libérerons ainsi de notre dépendance à l’égard des oligarques et des autocrates.

## Contenu

<b>Contexte</b>	<b>3</b>
<b>Initiative et texte de l’initiative</b>	<b>5</b>
<b>Idées pour une mise en œuvre concrète</b>	<b>8</b>
<b>Principaux arguments</b>	<b>10</b>
— 4.1. Garantir la sécurité de l’approvisionnement	10
— 4.2. Protéger l’environnement par une action collective	10
— 4.3. Des investissements publics dans les infrastructures, les arts et métiers (le commerce) et l’économie	10

# 1. Contexte

Au cours des 200 dernières années, les conditions de vie de l'humanité se sont améliorées de manière fulgurante, notamment dans les pays dits « du Nord ». Cela constitue un énorme progrès, que nous ne voulons pas anéantir. Mais ce progrès n'est pas seulement dû à l'augmentation des connaissances et à l'amélioration de la formation : il se fait aussi au détriment de l'environnement naturel, de la biodiversité et du climat. Si ces effets négatifs ne sont pas rapidement réduits et réparés, l'humanité risque de voir ses conditions de vie faire un pas en arrière considérable.

Or, les problèmes environnementaux peuvent être résolus s'il y a une volonté politique. Cette prise de conscience est aujourd'hui globale. Elle a conduit à la ratification d'importants traités internationaux, notamment l'Accord de Paris. Toutefois, ces engagements réciproques des États n'ont de valeur que s'ils sont mis en œuvre et déploient leurs effets aux niveaux national et local.

Parallèlement, la guerre d'agression brutale menée par Poutine contre l'Ukraine montre une chose, qui pour toujours plus de monde devenait une évidence : nous devons affranchir la Suisse des énergies fossiles et de l'uranium le plus rapidement possible, non seulement pour protéger le climat, mais aussi pour assurer la sécurité de notre approvisionnement. Pour atteindre cet objectif, nous avons besoin d'investissements publics.

C'est précisément ce changement concret qui est l'objectif de l'initiative en faveur d'un fonds pour le climat. Celle-ci vise à donner à la Suisse les instruments nécessaires pour concrétiser et mettre en œuvre la protection du climat et, en même temps, garantir la sécurité d'approvisionnement : protéger le climat, assurer l'approvisionnement. Comme les émissions de gaz à effet de serre proviennent à 80 % de sources d'énergie fossiles<sup>1</sup>, nous devons orienter notre approvisionnement vers les énergies renouvelables. Le texte de l'initiative en faveur d'un fonds pour le climat prévoit donc que nous investissions chaque année entre 0,5 et 1 % du produit intérieur brut dans le renouvellement écologique de la Suisse. Cela représente environ 3,5 à 7 milliards de francs par an. Cet argent permettra de construire des panneaux solaires sur l'ensemble du territoire, de faire avancer l'assainissement des bâtiments dans toute la Suisse, de développer les transports publics et de garantir la préservation de la biodiversité. Cette revalorisation des infrastructures apportera au commerce régional le plus grand volume de commandes de ces dernières décennies. Nous créerons ainsi des places de travail de qualité et renforcerons l'économie locale.

L'idée est de moderniser en profondeur notre système énergétique. Pour ce faire, nous devons transformer la plupart de nos installations et infrastructures de production et d'utilisation de l'énergie. Cette transformation se caractérise par une combinaison de mesures prises par le secteur public et le secteur privé.

---

<sup>1</sup> <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/etat/donnees/inventaire-gaz-effet-serre.html>

## Schématiquement, cinq axes d'action se dégagent :

1. Le remplacement de la majeure partie des agents énergétiques fossiles dans les bâtiments, les transports et l'économie.
2. L'augmentation de l'efficacité énergétique, en particulier dans le secteur du bâtiment.
3. L'augmentation de la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables et l'amélioration des infrastructures de stockage saisonnier de l'électricité.
4. La promotion des énergies renouvelables non basées sur l'électricité, comme la géothermie, le bois ou l'énergie solaire thermique.
5. La réduction des émissions non liées à l'énergie, par exemple celles qui proviennent de l'agriculture, des processus industriels et des déchets.

Nos parents et grands-parents ont montré comment de grands défis pouvaient être relevés avec succès. En réponse aux difficultés de subsistance et à la pauvreté des personnes du troisième âge, elles et ils ont fondé l'AVS, financée sur un mode solidaire. Pour que tout le monde puisse se rendre d'un point A à un point B, elles et ils ont développé les transports publics avec les CFF. Et il en va de même pour la crise climatique : il faut y apporter une réponse collective. Nous ne pourrions pas résoudre le problème uniquement par des changements de comportement adoptés à titre individuel.

En apportant elle aussi sa contribution au défi social que représente la préservation du climat, notre génération pourra garantir que nos descendant-es grandiront sur une planète où il fera bon vivre. Nous avons maintenant le pouvoir de poser les jalons pour atteindre ce but. Outre une responsabilité envers les générations futures, nous avons aussi, en tant que pays riche, une responsabilité envers les pays dits « du Sud ». Car c'est dans ceux-ci que les effets du changement climatique se font le plus sentir. Il est donc grand temps d'agir... enfin.

Les développements internationaux montrent que l'idée des investissements publics pour la préservation du climat jouit aujourd'hui d'une large approbation. Par exemple, le programme « Fit For 55 » de l'UE prévoit qu'entre 2027 et 2032, un fonds social climatique de 59 milliards d'euros servira à « soutenir les investissements dans des bâtiments [énergétiquement] plus efficaces et une mobilité à faibles émissions ». <sup>2</sup> En Italie, le gouvernement Draghi, qui a entre-temps été renversé, avait également prévu d'investir des milliards dans les infrastructures publiques afin de développer l'économie et de mieux protéger le climat. <sup>3</sup> De même, les États-Unis viennent d'adopter un paquet de 370 milliards de dollars pour la préservation du climat. Ce paquet prévoit également des investissements, notamment dans les énergies renouvelables, l'infrastructure ou un réseau électrique intelligent.

<sup>2</sup> <https://www.bundesregierung.de/breg-de/themen/europa/fit-for-55-eu-1942402#:~:text=Europa%20soll%20bis%202050%20klimaneutral,mehr%20als%2012%20Gesetzesnovellen%20vorgestellt>

<sup>3</sup> <https://www.sueddeutsche.de/politik/italien-recovery-plan-pandemie-mario-draghi-1.5275474>

## 2. Initiative et texte de l'initiative

Concrètement, l'initiative demande la création d'un fonds d'investissement qui permettrait de garantir un financement et une mise en œuvre socialement équitables des mesures de protection du climat et de sécurité de l'approvisionnement. Par là, l'initiative ne remplace pas les dispositions en vigueur, mais complète les mesures existantes dans le domaine du climat et de l'énergie.

Pour financer ces mesures en faveur d'une meilleure préservation du climat et d'une plus grande sécurité d'approvisionnement, un fonds d'investissement sera ancré dans l'alinéa 3 au titre d'instrument central. Cela doit permettre de financer des projets fédéraux, mais aussi des contributions destinées aux cantons, aux communes et à des tiers. Outre les contributions directes, il sera également possible d'obtenir des crédits (prêts) avantageux, des garanties (cautions) ou des cautionnements (garanties de prêt), les remboursements et les éventuels intérêts étant reversés au fonds.

Les fonds d'infrastructure pour le rail ainsi que pour le trafic d'agglomération et les routes nationales ont montré que la planification et la réalisation des infrastructures s'échelonnaient sur plusieurs années et qu'un financement dans le cadre de budgets annuels n'était pas opportun. Similairement, le remplacement des énergies fossiles et la promotion de la biodiversité sont eux aussi souvent des projets d'investissement pour lesquels il faut une sécurité de planification de plusieurs années, voire de plusieurs décennies. Voilà pourquoi un fonds est la meilleure solution.

L'élément central du nouvel article constitutionnel est que le financement et la mise en œuvre doivent être « socialement équitables ». Il s'agit en premier lieu de prélever des moyens financiers sur la caisse générale de la Confédération, afin d'alléger la charge des ménages à faible(s) revenu(s) et disposant de peu de possibilités de remplacement dans les domaines du logement, de la mobilité et de la consommation. La formulation « financement socialement équitable » de l'al. 1 ainsi que les formulations issues des dispositions transitoires définissent concrètement que le fonds doit être financé par la Confédération. Les dispositions transitoires indiquent sans équivoque que les paiements du fonds ne sont pas ajoutés aux dépenses soumises au frein à l'endettement.

L'initiative ne définit pas de programme d'investissement détaillé. Les dispositions transitoires fixent toutefois un cadre financier approximatif : de 0,5 % à 1 % du produit intérieur brut suisse doit être mis à disposition chaque année pour la mise en œuvre. Dans les limites de ce cadre financier, les fonds doivent être utilisés de manière efficace et efficiente. Comme l'initiative vise une transformation, un jour viendra où celle-ci sera mise en œuvre. En outre, les remboursements de crédits (prêts) octroyés viendront également alimenter le fonds. En conséquence, si les objectifs sont atteints, le cadre financier doit être réduit. Cela permettra de s'assurer que des milliards ne seront pas dépensés de manière illimitée lorsque cela ne sera plus nécessaire.

**Le texte de l'initiative prévoit des champs d'action concrets dans lesquels la Confédération doit apporter un soutien financier. Il s'agit de cinq champs :**

### **1. La décarbonation des transports, des bâtiments et de l'économie**

En ce qui concerne les bâtiments, la priorité est donnée aux assainissements énergétiques et au remplacement du chauffage par des énergies renouvelables. Le besoin d'agir dans ce domaine reste très important, car le taux d'assainissement est beaucoup trop faible et, en matière de chauffage, le remplacement par des systèmes de chauffage sans combustibles fossiles est encore loin de devenir la norme. La construction respectueuse du climat doit devenir la règle. Dans le domaine de l'économie, il est possible d'encourager les innovations qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre. Dans le secteur des transports, le trafic ferroviaire international – avec les trains de nuit et les lignes à grande vitesse – doit être renforcé, tout comme le trafic ferroviaire national. Également, il est nécessaire d'électrifier entièrement les parcs de voitures privés et publics et de mettre en place l'infrastructure correspondante. Des programmes d'investissement dans le domaine de la mobilité à vélo et du vélo électrique seraient également envisageables.

### **2. La consommation économe et efficace de l'énergie ainsi que la sécurité de l'approvisionnement et le développement des énergies renouvelables**

Dans ce domaine, il s'agit de promouvoir la transition énergétique. Pour l'essentiel, le texte reprend ici les objectifs énoncés à l'article 89 de la Constitution, consacré à l'énergie. Désormais, ces objectifs doivent aussi être atteints grâce au soutien financier du fonds climatique. Le but est de garantir la sécurité de l'approvisionnement et de développer massivement les énergies renouvelables. Le fonds pour le climat permettrait par exemple de soutenir un programme accéléré de remplacement des chauffages électriques directs ou un programme de stockage de l'électricité excédentaire en été sous forme d'hydrogène, afin de produire de l'électricité et de la chaleur en hiver.

### **3. Les mesures de formation, de perfectionnement et de reconversion professionnelle nécessaires pour la décarbonation, y compris les contributions destinées à compenser la perte de revenu pendant la période de formation**

Pour assurer la préservation du climat et la transition énergétique, il manque aujourd'hui des dizaines de milliers de spécialistes.<sup>4</sup> La transition écologique réclame de nouvelles compétences. C'est pourquoi il faut absolument une offensive de formation et de perfectionnement (formation continue). Dans ce contexte, les pertes de revenu pendant la reconversion doivent être compensées, car le risque de ne pas pouvoir assurer sa subsistance est le principal obstacle à la décision de se reconvertir ou de suivre une formation continue. La Suisse a besoin d'un programme de formation et de perfectionnement à tous les échelons/niveaux, depuis les ouvriers chargés de la pose des panneaux solaires jusqu'aux planificateurs et aux ingénieurs. L'accent devrait être mis sur les professions à CFC, telles qu'électricien-ne, installateur/trice de pompes à chaleur ou spécialiste de l'isolation des bâtiments.

### **4. Des puits de carbone durables et naturels**

Le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur l'objectif de 1,5 degré<sup>5</sup> a montré que pour atteindre cette valeur cible, il fallait des émissions négatives – en

<sup>4</sup> <https://www.tagesanzeiger.ch/fuer-die-energiewende-fehlen-tausende-von-handwerkern-205758997799>

<sup>5</sup> <https://www.ipcc.ch/sr15/>

clair : il faut retirer du CO<sub>2</sub> de l'atmosphère. L'initiative vise donc à promouvoir de telles mesures. La priorité doit être donnée aux puits naturels qui stockent le CO<sub>2</sub>, comme les arbres ou les sols marécageux. Mais il s'agit aussi de soutenir des mesures techniques, telles que le captage et le stockage du carbone (Carbon Capture and Storage (CCS)). Le terme « durable » permet de garantir que les puits ne sont pas des solutions à court terme et qu'ils ne sont pas mises en place au détriment de l'homme et de l'environnement.

## **5. Le renforcement de la biodiversité, notamment pour lutter contre les effets du réchauffement climatique**

La crise de la biodiversité et la crise climatique sont étroitement liées. Or, les mesures de lutte contre le réchauffement (changement) climatique et contre le recul de la biodiversité peuvent aussi se soutenir mutuellement. Le renforcement de la biodiversité améliore aussi la capacité d'adaptation au réchauffement climatique (résilience). C'est aussi ce que stipule l'article 7 de l'Accord de Paris sur le climat, selon lequel les parties au traité doivent veiller à renforcer la résilience des systèmes écologiques dans leurs législations nationales, notamment par la diversification économique et la gestion durable des ressources naturelles.<sup>6</sup>

### **Le texte de l'initiative est le suivant :**

#### **« Pour une politique énergétique et climatique équitable : investir pour la prospérité, l'emploi et l'environnement (initiative en faveur d'un fonds pour le climat) »**

La Constitution fédérale<sup>7</sup> est modifiée comme suit :

#### Art. 103a Encouragement d'une politique énergétique et climatique socialement équitable

1 Conformément aux accords internationaux sur le climat, la Confédération, les cantons et les communes luttent contre le réchauffement climatique d'origine humaine et ses conséquences sociales, écologiques et économiques. Ils veillent à ce que le financement et la mise en œuvre des mesures soient socialement équitables.

2 La Confédération soutient en particulier :

- a. la décarbonation des transports, des bâtiments et de l'économie ;
- b. la consommation économe et efficace de l'énergie, la sécurité de l'approvisionnement et le développement des énergies renouvelables ;
- c. les mesures de formation, de perfectionnement et de reconversion (professionnelle) nécessaires (pour la décarbonation), y compris les contributions financières destinées à compenser la perte de revenu pendant la période de formation ;
- d. les puits de carbone durables et naturels ;
- e. le renforcement de la biodiversité, notamment pour lutter contre les effets du réchauffement climatique.

3 La Confédération dispose d'un fonds d'investissement pour financer les projets fédéraux et pour contribuer financièrement aux projets des cantons, des communes et de tiers. Le fonds ou des tiers mandatés par la Confédération peuvent également accorder des crédits (prêts), des garanties (cautions) ou des cautionnements (garanties de prêt).

4 La loi règle les détails.

<sup>6</sup> [https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2017/619/fr#art\\_7](https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2017/619/fr#art_7)

<sup>7</sup> SR 101

#### Art. 197 ch. 15

15. Disposition transitoire ad art. 103a (Encouragement d'une politique énergétique et climatique socialement équitable)

Le fonds prévu par l'art. 103a, al. 3, est alimenté par la Confédération à raison de 0,5 à 1 % du produit intérieur brut par an, au plus tard à partir de la troisième année suivant l'acceptation de l'art. 103a par le peuple et les cantons, et cela jusqu'en 2050. Ce montant n'est pas comptabilisé dans le plafond des dépenses totales devant être approuvées dans le budget conformément à l'art 126, al. 2. Il peut être abaissé de manière appropriée si la Suisse a atteint ses objectifs nationaux et internationaux en matière de protection du climat.

### **3. Idées pour une mise en œuvre concrète**

Le fonds pour le climat permettra de mettre en œuvre concrètement, en Suisse, la réduction – ardemment désirée et urgente – des émissions de gaz à effet de serre. Dans ce contexte, les secteurs des transports, du bâtiment et de l'industrie jouent un rôle particulièrement important. En effet, les transports représentent 32 % des émissions suisses, les bâtiments 24 % et l'économie 45 % (dont 25 % pour l'industrie et 20 % pour l'agriculture, le traitement des déchets et les émissions de gaz synthétiques).<sup>8</sup> Ci-dessous sont présentées pour chaque domaine trois ou quatre propositions concrètes de mesures de réduction des émissions. Ces propositions ne doivent pas être considérées comme une liste exhaustive de recommandations de mesures, mais doivent servir d'orientation.

Pour **réduire les émissions dans le secteur du bâtiment**, plus d'un million de bâtiments doivent être assainis. Cela inclut aussi bien l'isolation que le remplacement des chauffages fossiles. Concrètement, cela peut signifier :

- Pour les propriétaires de maison, le taux d'aide de 10-15 % du Programme Bâtiments peut être augmenté pour passer à 30 %.
- Le taux de subvention pour les rénovations énergétiques peut être augmenté à 40-50 %. Parallèlement, les bailleurs s'engagent à ne pas augmenter les loyers. Cela profitera aux deux parties : aux locataires, qui devront payer moins de charges, et aux bailleurs, qui seront soutenus dans leurs travaux d'assainissement.
- Le remplacement des chauffages fossiles peut être accéléré par le fonds. Par exemple, une aide de 10 000 à 15 000 francs sera proposée pour chaque remplacement de chauffage.

Dans **le domaine des transports**, le parc de véhicules utilisant des énergies fossiles doit être remplacé et la nouvelle flotte doit être alimentée en électricité. Le fonds pour le climat peut notamment soutenir le deuxième point. Concrètement, cela peut signifier :

- Financement de systèmes de recharge collectifs, sur les parkings des bâtiments tant privés que publics.
- Financement de systèmes de stockage temporaire de l'électricité, afin de pouvoir offrir la flexibilité nécessaire à/lors de l'utilisation de l'électricité.

<sup>8</sup> <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/en-bref.html>

- Financement de systèmes de stockage décentralisés, pour éviter de devoir renforcer le réseau en raison des besoins de recharge des véhicules électriques.
- Les investissements dans des (liaisons entre) trains de nuit et des liaisons longue distance efficaces ainsi que dans le transport ferroviaire national.

Pour décarboner **l'industrie**, il faut remplacer au total environ 10 térawattheures d'énergie fossile<sup>9</sup> pour la chaleur dite « industrielle ». Parmi les mesures concrètes qui pourraient être prises pour atteindre cet objectif, on peut citer les suivantes :

- Cofinancement du réaménagement des installations pour améliorer l'efficacité des installations existantes.
- Soutenir le financement de l'installation de sources de chaleur à basse température, y compris le chauffage solaire, les forages géothermiques et à moyenne profondeur et les pompes à chaleur.
- Soutenir la transformation des sources de chaleur à haute température :
- Cofinancement d'une partie de la capacité de production d'électricité supplémentaire, afin de répondre aux besoins de l'industrie en gaz de synthèse.
- Financement de l'infrastructure de stockage de l'hydrogène et du réseau local de distribution ou de la connexion entre ces zones locales.

L'élément fondamental pour les trois secteurs susmentionnés, à savoir le bâtiment, les transports et l'industrie, est le développement des énergies renouvelables dans le pays. L'électricité renouvelable est particulièrement intéressante pour la mobilité et les pompes à chaleur : 1 KWh d'électricité peut remplacer 4 KWh d'énergie fossile. La majeure partie de cette électricité peut être générée par des panneaux solaires installés sur les toits. Toutefois, il faudra aussi des projets éoliens et photovoltaïques en altitude, dont la production sera particulièrement importante en hiver. Et, pour le stockage saisonnier, le rehaussement des barrages existants est particulièrement intéressant. Il permet de stocker une partie de l'eau issue de la fonte des neiges et des glaciers pour produire de l'électricité propre en hiver.

---

<sup>9</sup> <https://www.bfe.admin.ch/bfe/fr/home/approvisionnement/statistiques-et-geodonnees/statistiques-de-lenergie/consommation-energetique-en-fonction-de-lapplication.html>

## 4. Principaux arguments

### 4.1. Garantir la sécurité de l'approvisionnement

Comme la guerre d'agression brutale de Poutine le montre, nous devons affranchir la Suisse des énergies fossiles et de l'uranium le plus rapidement possible, non seulement pour protéger le climat, mais aussi pour assurer la sécurité de notre approvisionnement. Nous y parviendrons en développant les énergies renouvelables en Suisse. Nous ne serons ainsi plus des proies faciles pour le chantage et nous nous libérerons de notre dépendance à l'égard des oligarques et des autocrates.

### 4.2. Protéger l'environnement par une action collective

La protection du climat est la plus grande tâche de notre génération. Nous devons nous y atteler avec la rapidité nécessaire et à la bonne échelle. Nos parents et grands-parents ont montré comment de grands défis pouvaient être relevés avec succès. En réponse aux difficultés de subsistance et à la pauvreté des personnes du troisième âge, elles et ils ont fondé l'AVS, financée sur un mode solidaire. Pour que tout le monde puisse se rendre d'un point A à un point B, elles et ils ont développé les transports publics avec les CFF. Et il en va de même pour la crise climatique : nous ne pourrions pas résoudre le problème par notre seul comportement individuel. Nous devons y apporter une réponse collective. Avec l'initiative en faveur d'un fonds pour le climat, nous déclencherons des investissements publics et privés urgents et nécessaires dans la protection du climat.

### 4.3. Des investissements publics dans les infrastructures, les arts et métiers (le commerce) et l'économie

Le texte de l'initiative en faveur d'un fonds pour le climat prévoit que nous investissions chaque année entre 0,5 et 1 % du produit intérieur brut dans le renouvellement écologique de la Suisse. Cela représente environ 3,5 à 7 milliards de francs par an. Cet argent permettra de construire des panneaux solaires sur l'ensemble du territoire, de faire avancer l'assainissement des bâtiments dans toute la Suisse, de développer les transports publics et de garantir la préservation de la biodiversité. Cette revalorisation des infrastructures apportera aux entreprises locales le plus grand volume de commandes de ces dernières décennies. Nous combattons la pénurie de main-d'œuvre qualifiée par une offensive de formation et de perfectionnement (formation continue). Nous créerons ainsi des places de travail de qualité et renforcerons l'économie locale. Ces investissements en valent la chandelle : si nous n'agissons pas dès maintenant, tout cela nous coûtera à l'avenir encore plus cher, à nous et à nos enfants.

# Investissement dans le secteur de l'électricité

en % du PIB depuis 1950

